

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-71

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

PRÉFECTURE DU RHÔNE
14 DEC. 2023
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PICHON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, Mme Anne-Françoise GIBERT, M. Alexandre JOET, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL, Mme Dominique GALLEY, Mme Audrey GENESSON, Mme Blandine BROCARD, M. Philippe BIGOT.

Absent : M. Thomas TEILLON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2023-71) DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DE LYON – RENOVATION ENERGETIQUE DE 4 BATIMENTS COMMUNAUX

La commune de Saint-Germain au Mont d'Or souhaite entreprendre la rénovation énergétique de quatre bâtiments communaux situés sur deux unités foncières distinctes : la Mairie et le groupe scolaire/la crèche/le pôle enfance jeunesse.

La commune de St Germain souhaitant être exemplaire, la présente opération a pour objectif ambitieux de diminuer de 60% et à minima 40%, les consommations énergétiques de ces 2 unités. Ces travaux de performance énergétique devront être complétés de travaux permettant de terminer les opérations de mise aux normes de l'accessibilité à la maternelle, tout en améliorant quelques fonctionnalités.

Le Conseil de la Métropole a voté le 27 mars 2023 la délibération 2023-1621 relative à l'aide à l'investissement des communes de son territoire pour leurs besoins :

- de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles, d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou d'infrastructures sportives,
- de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux qui sont destinés à accueillir ou dédiés à un service à la population,

L'opération d'investissement envisagée par la commune s'inscrit parfaitement dans les critères définis pour ce fonds.

La Commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or souhaite mobiliser cette aide dans le cadre de son plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Type	Montant HT	Type	Montant HT
Etudes	29 000,00 €	Subvention ADEME AMO	44 048 €
travaux	2 840 000,00 €	Subvention étude AMO Banque des Territoires	48 930 €
Prestations AMO	123 000,00 €	Subvention Fonds Vert	1 200 000 €
Autres dépenses	8 000,00 €	Subvention DETR	285 000 €
		FCTVA	200 000 €
		Autofinancement commune	622 022 €
		Subvention DSIL	400 000 €
		Subvention métropole	200 000 €
Total HT	3 000 000,00 €	Total	3 000 000 €

L'opération sera réalisée sous la forme d'un marché global de performance. Les travaux sont planifiés sur les exercices 2024 et 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter auprès la Métropole une subvention au titre de l'aide à l'investissement pour la rénovation énergétique de quatre bâtiments communaux ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette demande.

VOTES :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS**



**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME**

